Image not found or type unknown

Facture artisan dépannage abusive (sans devis préalable) chez un

Par **ciar307**, le **14/04/2017** à **12:04**

Bonjour,
J'aimerais savoir si quelqu'un peut me conseiller sur le point suivant,
Le 6 mars 2017 lors de la tempête « Zeus », quelques tuiles de notre maison se sont soulevées.
Pour éviter que le vent violent s'engouffre et occasionne des dégâts graves, je suis malgré mon handicap, trainé dehors et réussit par la force du désespoir à les remettre en place et à consolider certains points de la toiture.
En effet, je suis parkinsonien, handicapé à + de 80%. Toute marche m'est difficile et les chutes sont nombreuses.
Donc, après ce gros effort j'ai réussi à contacter un couvreur, qui est intervenu une 1ère fois quelques heures plus tard pour consolider par du silicone (colle) les tuiles fragilisées.
Il a constaté, après signalement de ma part qu'une tuile était fissurée, et m'a donc dit qu'il fallait la changer. Bien entendu, j'ai confirmé ce besoin, t le 8 mars soit 2 jours après il est revenu et a remplacé celle-ci.
Aujourd'hui j'ai reçu la facture correspondant aux 2 interventions qui ont duré chacune 15mn max.
• 100€ HT 1ère intervention du 6 mars : constats + intervention provisoire.
• 100€ HT 2ème intervention du 8 mars : remplacement de la tuile.
Le tout fait que la facture s'élève à 213€40 ttc et ce sans le moindre devis ou avertissement sur ce coût final.

Je voudrais donc savoir si je peux avoir un recours pour réduire cette facture qui me semble exagérée et proche du délit d'abus sur une personne handicapée.
La loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services, parue au JORF n°0169 du 24 juillet 2010 LOI , applicable depuis le 24/08/2010, CHAPITRE VIII : INFORMATION DU CONSOMMATEUR (Article 35 de cette loi) peut elle me protéger..
Merci
Mr Didier JAMBART

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés